



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

Présents :	Bureau du Conseil municipal	:	M. E. CURTET, Président M. N. BIRCHLER, vice-Président M. M. FALQUET, secrétaire
Membres du Conseil municipal		:	Mmes A. de COULON, F. GAUTIER, C. LAPAIRE, B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI. MM. P. AMBROSETTI, F. FREY, A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, R. SUTTER, R. WENGER, G. ZWAHLEN.
Membres du Conseil administratif		:	M. M. GOEHRING, Maire Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative M. P. THORENS, Conseiller administratif
Excusés		:	MM. D. AZARPEY, I. FALQUET, A. Kaelin, J. PONTI.

M. le Président ouvre la séance à 20h00 et salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du mardi 2 mai 2017.

M. le Président annonce que MM. D. AZARPEY, A. Kaelin, et J. PONTI sont excusés. Il précise que M. I. FALQUET ne devrait pas tarder puisqu'il ne s'est pas excusé.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président informe que le rapport administratif 2016 a été inséré le 26 avril sur CMNet avec les annexes de cette séance, et que les Conseillers municipaux peuvent faire part de leurs éventuelles remarques directement à Mme Loraine Leclercq, avant la prochaine séance du Conseil municipal du 16 mai 2017.

Calendrier 2^{ème} semestre 2016 des séances du Conseil municipal et commissions

M. le Président rappelle que le calendrier du 2^{ème} semestre 2017 fixant les séances plénières du Conseil municipal, du bureau et des commissions budget et de la commission des Finances a été inséré sur CMNet, parmi les annexes de cette séance. Il demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, le calendrier est considéré comme approuvé.

Remplacement de M. Rémy Wenger

M. le Président informe de l'acceptation de M. Denis Mazouer à la fonction de Conseiller municipal, par un courrier daté du 24 mars 2017, en remplacement de M. Wenger. Il devrait prêter serment lors du Conseil municipal du 16 mai 2017.

Courriel du Comité genevois de Stop Tisa du 14 avril 2017

M. le Président informe de la réception de ce courrier arrivé après le bureau. Il s'agit du comité Stop Tisa qui avait déjà fait une pétition en juin 2014 et demande de déclarer la commune en zone hors Tisa (Trade in service agreement, soit l'accord sur le commerce des services). Le courrier sera mis sur CMNet de manière à pouvoir être étudié par chacun, et sera traité au prochain CM. M. le Président précise qu'il s'agira de se déterminer sur l'entrée en matière ou non sur ce sujet.



Courriers concernant des sujets relevant de la compétence du Conseil administratif

M. le Président informe de la réception de deux courriers concernant des sujets relevant de la compétence du CA, qui ne seront donc pas traités par le Conseil municipal. Il s'agit premièrement d'un courrier de M. Jean-Pierre Grillet du 17 avril concernant le cimetière de Vésenaz. Deuxièmement d'un courrier de M. Stéphane Orlandi du 2 mars de l'Office médico-pédagogique du Joran, centre qui accueille 13 adolescents présentant un handicap mental, concernant une demande d'autorisation de vente de pâtisseries sur le domaine communal. Ce deuxième courrier a été répondu positivement par la police municipale (APM). **Mme de Planta** précise qu'il s'agit d'une demande particulière, impliquant des enfants handicapés.

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE adresse un message de remerciements au nom du PLR à M. Rémy WENGER, pour ces trois années où il a siégé au Conseil municipal, et pour qui c'est la dernière séance dans cet hémicycle. Les attributs de sa manière de fonctionner, « efficace, convaincante, et collégiale », ont précédé les adjectifs de « réfléchi, ferme, esprit ouvert, bonne humeur, esprit légèrement caustique et disponibilité » pour dresser un portrait d'une personnalité très appréciée de tous. Enfin Mme LAPAIRE résume les raisons de son départ : des obligations professionnelles grandissantes ne lui permettant plus d'assumer ses engagements auprès du Conseil municipal. Elle lui remet un cadeau de la part du PLR.

Applaudissements

M. WENGER dit qu'il fera un petit discours au point des communications du Conseil municipal.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 28 mars 2017. Il donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT relève une erreur dans le procès-verbal à la page 382, une particule devant son nom de famille qui n'a pas lieu d'être.

Par ailleurs elle rectifie une phrase qui ne reflète pas sa pensée. Ce n'est pas elle-même qui estime la densification trop importante mais le Conseil administratif. La phrase devient donc: « Elle voudrait savoir si cette opposition est le fait de la densification que le Conseil administratif estime trop importante. »

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques concernant le procès-verbal du 28 mars 2017. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

A l'unanimité (16 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2017 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. APPROBATION DES COMPTES 2016

M. le Président donne la parole à M. Marcel GOEHRING pour la présentation des comptes 2016.

M. GOEHRING salue tout le monde et commente le diaporama (voir document annexé au procès-verbal). Il commence directement par le tableau de bouclage des comptes. Il rappelle que ce boni d'un montant de 8'355'556 F aurait pu être encore supérieur, mais que la commune a fait des amortissements complémentaires pour un montant de 1'700'000 F.



Au cours de sa présentation, il précise que cette année il y a eu un excédent d'auto-financement de 11'800'000 F contrairement à d'autres années où il y a eu un manque d'auto-financement.

Concernant les revenus par nature qui s'élèvent au total à 37'746'771 F, **M. GOEHRING** explique que la forte augmentation des recettes fiscales, de 8'471'183 F soit plus de 40% par rapport au budget, est due en grande partie à la fiscalité des personnes physiques.

Enfin il résume en se basant sur le graphique projeté à l'écran, en indiquant que les impôts et les revenus des biens constituent la majeure partie des revenus. Ceux-ci sont supérieurs de 32% par rapport au budget.

Au niveau des évaluations fiscales communiquées par le canton, il fait remarquer un grand écart entre octobre 2016 et février 2017, à savoir plus de 200'000 de plus par valeur du centime additionnel pour les personnes physiques.

En ce qui concerne les charges par nature qui s'élèvent au total à 29'391'215 F, il relève les amortissements supérieurs d'environ 40%, dû principalement aux amortissements complémentaires de 1'706'000 F.

Pour résumer les charges, les grands groupes sont les amortissements, les charges du personnel, les biens et services, et les marchandises. Il faut savoir que les charges du personnel ne sont pas élevées comparativement à certaines communes.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, qui s'élèvent à 2'505'000 F, **M.**

GOEHRING relève une légère baisse par rapport à 2015.

A noter que concernant le crédit de rénovation de l'auberge communale, **M. GOEHRING** explique les raisons de son dépassement de 17'803 F (compensation charges et recettes d'investissements).

M. GOEHRING informe que l'entier du boni 2016 a été attribué à la réserve conjoncturelle. Il conclut en donnant les chiffres de l'attribution à la réserve conjoncturelle pour 2015, qui était de 5'264'496 F, contre 8'355'556 F pour 2016, donc un total de la réserve conjoncturelle de 13'620'000 F qui est incluse dans la fortune nette, donc une fortune totale de 132'084'233 F à fin 2016.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques et passe la parole à **M. GIANNASI**.

M. GIANNASI se demande à la page 17, concernant les charges du personnel, comment on arrive à 202'000 F d'économie. Il pose la question de savoir s'il y a eu des licenciements inconnus à sa connaissance.

M. GOEHRING explique ce chiffre par le fait que des engagements prévus au budget n'ont pas été réalisés en 2016 ou seulement partiellement.

M. le Président et passe la parole à **Mme GAUTIER**.

Mme GAUTIER demande des explications sur les dettes et engagements de la commune page 33. Elle demande s'il y a des intérêts négatifs sur le dernier emprunt de 21'900'000 F, puisque la commune dispose de ces avoirs.

M. GOEHRING explique qu'il n'y a pas d'intérêts négatifs, car ceci était une condition négociée avec l'UBS.

Mme GAUTIER demande également si dans le taux indiqué de 0.25% comprend les commissions ou si c'est le taux de l'emprunt.

M. GOEHRING précise que les commissions sont en sus et figurent dans les frais et ne sont pas dans ce tableau.

M. le Président et passe la parole à **Mme REYMOND**.

Mme REYMOND soulève à la page 25 un problème de compréhension de dénomination. Elle ne comprend pas bien comment Culture et Loisirs et parcs figurent ensemble, et non pas dans Aménagement.

M. GOEHRING répond que cela ressort du plan comptable des communes, et que cela va encore changer avec MCH2.

M. THORENS est également d'avis que cela est étrange de présenter les comptes Culture et Loisirs comme cela, et que l'on ne dépense pas autant pour cette commission.

M. BIRCHLER demande des précisions à la page 10, concernant l'augmentation des recettes, des revenus des biens augmentant de 415'530 F (+ 6,1%).

M. GOEHRING explique que cette augmentation est principalement due au versement des SIG qui est supérieur de 123'000 F par rapport au budget et au bénéfice de la vente du 192 route de la Capite pour 157'000 F.

M. BIRCHLER demande également des précisions se rapportant à la page 36, la fortune totale par rapport à la fortune nette.

M. GOEHRING explique qu'il manque les titres des colonnes. Le document a été modifié à la commission des Finances. L'important était de montrer ce qu'il y avait au niveau de la réserve conjoncturelle et la fortune nette. Il rappelle que la réserve conjoncturelle n'est qu'un sous-compte de la fortune nette.

Une fois la présentation terminée, M. GOEHRING parcourt les documents suivants.

Il ajoute que pour ceux qui ne sont pas membres de la commission des Finances, le document qui leur a été distribué donne un résumé du compte de fonctionnement qui a été détaillé lors de la commission consacrée aux comptes. Il demande s'il y a des commentaires sur ces documents. Les mouvements sont expliqués au niveau du compte de fonctionnement.

Il demande aux Conseillers municipaux de l'interrompre s'ils ont des questions particulières.

→ Bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2016

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Bilan au 31 décembre 2016.

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Compte de fonctionnement au 31 décembre 2016

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Compte d'investissements au 31 décembre 2016

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Tableaux 2016 N°1-9

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Liste des dépassements des charges budgétées 2016

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Rapport de l'organe de révision 2016

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.



→ Comptes 2016 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

M. GOEHRING relève l'excellent résultat de la Fondation, le gros de cet important boni provenant de la vente de parcelles du bâtiment n°4 pour plus de 2'200'000 F. Il précise que ces comptes sont stables sans compter cette vente.

→ Comptes 2016 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

M. GOEHRING rappelle que les charges de ce groupement intercommunal sont de 85% pour Meinier et de 15 % pour Collonge-Bellerive.

→ Comptes 2016 consolidés du Groupement pour une crèche intercommunale et de la crèche pop et poppa l'île aux mômes/Comptes 2016 du Groupement pour une crèche intercommunale

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS informe que les résultats étant positifs de 137'000 F, et que les statuts du Groupement intercommunal ne permettant pas de faire du bénéfice, un montant de 80'337 F a été retourné à la commune de Collonge-Bellerive. Le bénéfice est porté au bilan, mais les communes ont déjà été remboursées du montant du bénéfice.

M. GOEHRING énonce les différents projets de délibération et de résolution relatifs aux comptes qui seront votés lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 16 mai 2017, et qui ont fait l'objet de préavis favorables à l'unanimité lors de la commission des Finances. Il précise que le réviseur était présent lors des comptes 2016 à la commission des Finances et a pu répondre aux questions posées.

→ Rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017.

M. le Président demande à M. Jean-Marie HAINAUT s'il a des éléments à communiquer à l'assemblée.

M. le Président indique que le rapport de la commission des Finances sera approuvé au point suivant de l'ordre du jour, et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

- Aménagement du 27 mars 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 27 mars 2017.

- Bâtiments et logement du 29 mars 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 29 mars 2017.

M. le Président indique que le préavis relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F destiné au projet de construction de la deuxième étape du projet du Quadrilatère, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.



M. le Président informe que la séance de la commission Aménagement du 6 avril 2017 a uniquement fait l'objet d'un procès-verbal, et qu'il est disponible sur CMNet.

Il passe au rapport suivant.

- **Sociale du 10 avril 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 10 avril 2017.

M. le Président demande à M. WENGER de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution de subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi de subventions à 27 projets pour un montant global de 108'000 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'octroi de subventions à 27 projets pour un montant global de 108'000 F.

M. le Président indique que le préavis voté favorablement à l'unanimité par la commission Sociale concernant l'attribution d'une subvention de 5'000 F à l'association Boucaniers et Bacounis sera voté une seule fois dans le cadre de la commission des Finances (deux fois la même décision).

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Finances du 11 avril 2017**

M. le Président annonce que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal, ce dernier étant disponible sur CMNet.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport, et passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE relève deux petites erreurs : à la page 4, il s'agit simplement de récapitulation au 31 décembre 2016 et non du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016. A la page 7, concernant le vote relatif à l'attribution d'une subvention de 5'000 F à l'association des Boucaniers et Bacounis, le nombre de voix lors du vote est à l'unanimité de 6 oui et non de 5 oui.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 11 avril 2017.



M. le Président annonce que le préavis relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F destiné au projet de construction de la deuxième étape du projet du Quadrilatère, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président demande à **Mme LAPAIRE** de lire le préavis de la commission Finances qui vient d'être corrigé, relatif à l'attribution d'une subvention de 5'000 F à l'association Boucaniers et Bacounis.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'une subvention de 5'000 F à l'association Boucaniers et Bacounis à l'occasion de la célébration de son 40ème anniversaire, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'octroi d'une subvention de 5'000 F à l'association Boucaniers et Bacounis à l'occasion de la célébration de son 40ème anniversaire.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 25 avril 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 25 avril 2017.

M. le Président demande à **M. M. FALQUET** de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à la prise en charge par la commune du coût impliqué par la pose des puces électroniques sur les containers des entreprises.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la prise en charge par la commune du coût impliqué par la pose des puces électroniques sur les containers des entreprises soumises à la tarification au poids (soit les puces ainsi que les frais liés à leur installation et gestion), lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la prise en charge par la commune du coût impliqué par la pose des puces électroniques sur les containers des entreprises soumises à la tarification au poids (soit les puces ainsi que les frais liés à leur installation et gestion).

M. le Président demande à **M. M. FALQUET** de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif au choix d'un prestataire pour la levée des déchets des entreprises.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'imposer le prestataire officiel de la commune comme prestataire unique pour les levées de déchets des entreprises soumises à la tarification au poids afin d'harmoniser les levées de déchets ainsi que le système de pesage des containers, lèvent la main. »

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le principe d'imposer le prestataire officiel de la commune comme prestataire unique pour les levées de déchets des entreprises soumises à la tarification au poids afin d'harmoniser les levées de déchets ainsi que le système de pesage des containers.

M. le Président demande à **M. M. FALQUET** de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à la taxe forfaitaire EPT.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'adopter la taxe forfaitaire par Emploi Pleins Temps (EPT) de 50 F comme base de la tarification sur recommandation de la directive cantonale, lèvent la main. »

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'adopter la taxe forfaitaire par Emploi Pleins Temps (EPT) de 50 F comme base de la tarification sur recommandation de la directive cantonale.

M. le Président demande à **M. M. FALQUET** de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à l'adoption du système de répartition des coefficients.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'adopter le système de répartition des coefficients multiplicateurs sectoriels (en fonction du type d'activité de l'entreprise) proposé par le mandataire pour la tarification des déchets d'entreprises, lèvent la main. »

Par 14 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte d'adopter le système de répartition des coefficients multiplicateurs sectoriels (en fonction du type d'activité de l'entreprise) proposé par le mandataire pour la tarification des déchets d'entreprises.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Aménagement du 25 avril 2017**

M. le Président annonce que cette séance fera l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal, rapport traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Délibération 17-06 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-06.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à **M. BIRCHLER** de lire la délibération 17-06.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-06 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du





Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI signale que les lumières du parking s'allument toujours à 17h30 et demande si l'on pourrait adapter les horaires à la saison et les allumer plus tard.
Par ailleurs s'agissant d'une décoration lumineuse de Noël, il demande si elle ne peut pas être retirée ou tout du moins l'éteindre.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'il en prend bonne note.

Mme de PLANTA répond précisément qu'il a été décidé de maintenir ces décorations de Noël toute l'année, car le modèle choisi est assez fastidieux à installer et à démonter. La voirie a ainsi considéré que l'on pouvait laisser l'installation permanente. Elle peut être éteinte néanmoins. Mme de PLANTA précise que cela fait des années que l'on procédait ainsi sans que cela ne suscite de remarque particulière.

Mme GAUTIER pose la question des containers privés qui devraient être rentrés et sont laissés dehors sur la voie publique, obstruant les chemins et les pistes cyclables dans certains cas. Il s'agit précisément du 173, 173a route de la-Capite. Mme GAUTIER demande si l'on ne peut faire appel à la police municipale pour sensibiliser les habitants à ramener leurs containers sur leur propriété après la levée et faire respecter les espaces publics.

M. GOEHRING confirme le problème, et spécifie que ce n'est pas le seul endroit où les containers sont laissés dehors. Il informe que la commune a déjà mandaté la police municipale pour faire la tournée et coller des affichettes pour signifier de rentrer les poubelles le jour suivant la levée. La commune a déjà répertorié, photos à l'appui, les endroits où les containers étaient peu ou mal rangés. Le sujet avait été traité en commission Environnement et Développement durable, et M. GOEHRING précise que le suivi de ces investigations se fait, et va vérifier que ces lieux soient bien répertoriés.

Mme de PLANTA rebondit sur le sujet car il a également été évoqué en commission Routes et infrastructures. Elle ajoute que la campagne « autocollants » qui a été lancée a eu des effets positifs, mais a également suscité des réactions de certains communiens. Pour preuve Mme de PLANTA évoque un courrier énonçant la « vocation sécuritaire pour les piétons vu le trottoir abaissé qui avait été construit.. » ! Elle ajoute que lors des actions « coup de poing » les réactions ne tardent pas. Elle conclut sur le fait qu'il est toléré dans la commune de sortir une poubelle un jour avant la levée et de la rentrer le jour suivant. Au-delà de 48 heures cela n'est plus tolérable et doit être sanctionné.

M. BIRCHLER se réfère aux manchettes du matin, et précise que cela pourrait être une idée pour la commission des Finances. Il lit « Elle sort sa poubelle trop tôt : 400 F d'amende ».

Rires

M. M. FALQUET demande si la commune dispose de grands autocollants écussons, beaux lors de l'achat, pour remplacer ceux qui se sont abîmés.

M. GOEHRING se renseigne et revient sur la disponibilité ou la commande possible.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président passe la parole à M. WENGER.

M. WENGER remercie pour cette belle expérience agrémentée d'un voyage. Il rappelle que sa situation professionnelle et les absences qu'elle implique l'obligent à quitter le Conseil municipal.

Applaudissements

M. le Président passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI rappelle le magnifique concert de la Fanfare de Collonge-Bellerive le vendredi 19 mai, à 20h30 à la salle communale d'Hermance, avec l'Union instrumentale d'Hermance sur le thème des musiques de film.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, 9 mai 2017

M. GOEHRING rappelle que le 9 mai 2017, aura lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants à 19h00 à la salle communale.

Pose de la première pierre du Quadrilatère, 16 mai 2017

M. GOEHRING informe de la pose de la première pierre du Quadrilatère le 16 mai à 19h00, sur le chantier, suivi de la séance du Conseil municipal pour le vote des comptes.

Marathon, les 6-7 mai 2017

M. GOEHRING indique que le marathon traversera une fois de plus la ville de Genève. Il informe qu'un dépliant sera envoyé en tout ménage avec le parcours et différentes restrictions, également disponible sur le site internet de la commune.

Mme de PLANTA ajoute que la circulation sera particulièrement difficile le dimanche pour les habitants de la commune.

Cérémonie de passation de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers, le 22 mai 2017

M. GOEHRING annonce la cérémonie de passation de commandement le lundi 22 mai à 19h00 à la caserne des pompiers, avec le départ à la retraite du capitaine Michel Mooijman et la nouvelle nomination du capitaine Luis Souto.



Nouvelle APM

M. GOEHRING informe de la nouvelle recrue chez les APM (agents de police municipale), entrée en fonction ce jour, auparavant policière municipale sur la commune de Thônex. Elle sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal. **M. GOEHRING** demande de lui réserver un bon accueil.

Mise en service de la ligne de bus G+ dès le 24 avril

M. GOEHRING relève la mise en place de la ligne accélérée G+ qui fait 4 passages le matin et le soir aux heures de pointe entre Veigy et la gare. Elle passe par la Tranchée couverte mais ne s'arrête pas à l'arrêt Vézenaz, ce que regrettent plusieurs commissaires. **M. Goehring** indique toutefois que le but de cette ligne accélérée est de libérer de la place dans les bus de la ligne G traditionnelle, et que Vézenaz est desservi par les lignes E et G.

Mme ZWYSSIG rectifie et indique que le bus G+ s'arrête à Vézenaz à l'arrêt Pétray.

M. THORENS lit tous les arrêts de la ligne G+.

Mme de PLANTA demande si grâce à cette ligne G+ les autres bus sont ainsi plus faciles d'accès pour les enfants et autres usagers aux heures de pointe.

M. GOEHRING confirme.

M. ZWAHLEN demande pourquoi les bus français de Fossard ne passent pas par la Tranchée couverte.

M. le Président répond que c'est parce qu'il y a un arrêt Vézenaz.

Annonce du changement de présidence à la BCGE

M. GOEHRING indique que les communes sont actionnaires de la BCGE. **M. Gilbert Probst** est le nouveau président depuis le 25 avril 2017 suite à l'Assemblée générale de la banque, et remplace **M. Jean-Pierre Roth**.

M. GOEHRING n'ayant plus de communications à faire, **M. le Président** passe la parole à **Mme de PLANTA**.

Mme de PLANTA lit la lettre du Centre médico-pédagogique du Joran évoquée en début de séance par le Président du Conseil municipal, également adressée au Conseil administratif.

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, notre centre médico-pédagogique du Joran est situé à Collonge-Bellerive, dans les bâtiments du site de Mancy. Notre institution accueille 13 adolescents du canton de Genève âgés entre 12 et 15 ans. Ces jeunes présentent un handicap mental avec autisme, des limites de capacités cognitives et des difficultés d'apprentissage. Notre équipe pluridisciplinaire s'occupe de leur scolarité ainsi que leur socialisation.

Nous aimerions permettre à nos élèves de revivre l'expérience d'une vente de pâtisserie sur la place du village. En effet, nos élèves ont été très valorisés par cette expérience.

Les objectifs ciblent 3 axes majeurs:

- Exister au sein du village à travers une action qui génère des rencontres.
- Offrir à nos élèves une expérience liée à la vente dans un contexte protégé.
- Générer une récolte de fonds permettant la mise en place d'activités extra-scolaires.

Notre souhait serait de nous associer à la dynamique déjà existante lors du marché du vendredi après-midi. Si votre réponse est positive, nous aimerions effectuer cette vente pendant le mois de mai.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et tout en restant à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées."

Mme de PLANTA indique qu'une réponse positive leur a été donnée, et précise que la vente de pâtisseries aura lieu sur la place du marché le vendredi 26 mai à 14h00. Elle encourage les Conseillers municipaux à leur réserver un bon accueil.

Véhicule de la voirie endommagé

Mme de PLANTA informe d'une demande à traiter rapidement par les commissions Routes et infrastructures et Finances. Elle indique en effet que le véhicule de la voirie, le Piaggio Porter a subi de lourds dégâts lors d'un récent accident. Il doit être remplacé avant la date prévue initialement en 2019, et le Conseil administratif viendra prochainement avec des propositions (peut-être un véhicule électrique, neuf ou d'occasion). Le service technique procède d'ores et déjà à des recherches.

Harmonisation des codes postaux et du territoire

M. THORENS informe que le 7 juin prochain plusieurs habitants verront leur code postal changer. Ils ont reçu une lettre les informant de cette modification. En effet, plusieurs habitants domiciliés en bordure de territoire ont des codes postaux des communes voisines. A l'initiative de la commune de Corsier, plusieurs communes voisines se sont accordées avec la poste et le canton pour modifier ces codes et les faire coïncider avec les limites territoriales.

Parking provisoire de 42 places

M. THORENS indique que le parking provisoire de 42 places (au fond du chemin du Grand-Clos), en lien avec le chantier du Quadrilatère, sera mis à disposition le 1er juin prochain.

Bilan de l'activité de l'unité action intégration destinée aux migrants

M. THORENS lit un courrier adressé à M. le Maire et au Conseil administratif par le directeur de l'Hospice général M. Christophe Girod. Ce courrier transmet après une année d'activité le bilan de l'unité action intégration destinée aux migrants. Ce bilan sera mis à disposition par courriel ou sur le site CMNet. Il énonce que l'unité action intégration a fait l'objet d'une subvention de 120'000 F de la commune de Collonge-Bellerive (sur un budget total de 406'000 F subventionné par 11 communes). L'Hospice général remercie la commune pour sa généreuse contribution.

Théâtre itinérant de Carouge à la Ferme de Saint-Maurice, 12, 13 et 14 juin 2017

M. THORENS rappelle la date du 13 juin pour le théâtre itinérant de Carouge, auquel les collaborateurs de la mairie et les Conseillers municipaux seront conviés avec leur conjoint.

L'épicentre

Il termine en informant que le dernier concert de la saison aura lieu samedi le 6 mai, avec Chara Lenka.

M. le Président remercie M. THORENS et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA termine en évoquant le récent voyage des maires des différentes communes à Edimbourg. Elle commente trois photographies des maires prises à Edimbourg du week-end passé en soulignant l'élégance toute particulière de ses deux collègues magistrats. En effet sur ces photos, les

membres du Conseil administratif apparaissent en tenue traditionnelle écossaise. Des applaudissements s'en suivent.

M. le Président demande à l'assemblée de quitter la salle afin de laisser le Conseil municipal délibérer à huis-clos les demandes de naturalisation.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

11. NATURALISATION A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

Collonge-Bellerive, le 2 mai 2017.



Législature 2015-2020

Délibération 17-06

Séance du 2 mai 2017

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la délibération 15-08 votée par le Conseil municipal du 27 avril 2015 pour la construction de la première étape du bâtiment du Quadrilatère,

vu le démarrage du chantier en mai 2016 et la remise des locaux prévue à la fin décembre 2018,

vu le déplacement du service de la voirie, actuellement localisé sur la parcelle N°7397 dans le bâtiment en construction, sis sur la parcelle N°1644 de la commune de Meinier, propriété la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, dès le 1er juillet 2018,

vu la création de la Fondation immobilière de Collonge-Bellerive qui pourrait être dotée de l'immeuble précité, étant précisé qu'un projet de délibération devra être présenté au Conseil municipal à cet effet,

vu l'exposé des motifs du 27 mars 2017,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 29 mars 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2017.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (16 oui)

1. De procéder aux études relatives au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles Nos 4195 et 7397, plan N°62 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 997'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser la dépense nette au bilan de la commune de Collonge-Bellerive dans le patrimoine financier.
5. En cas de non réalisation de ce projet, les frais d'études seront amortis au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte n° 95.330.
6. En cas de réalisation de ce projet, les frais d'études seront intégrés au crédit de construction.

